

Rencontre avec un problème sur un parcours

La protection de la nature, la création de richesses pour les territoires, le développement durable et la volonté de resserrer le lien social sont les valeurs de la "**Fédération Française de la Randonnée**".

Si, en tant qu'usager, vous êtes témoin de toute anomalie (balisage, entretien, conflit d'usage, dégradations, défaut d'aménagement...) faites un signalement via le portail internet [Suric@te](#) ou via une application pour smartphone téléchargeable sur les plateformes habituelles.

[Suric@te](#) : comment ça marche ?

Tout problème est désormais directement dirigé vers les acteurs concernés (Fédérations délégataires, Conseils Départementaux et Directions Jeunesse et Sport), celles-ci devant se concerter pour déterminer l'acteur en charge du traitement de l'anomalie

Le portail [Suric@te](#) permet d'adresser aux intéressés des messages de suivi dans le traitement de l'anomalie et d'en suivre la résolution

Nous, randonneurs et usagers des sentiers et des milieux naturels, devenons dès aujourd'hui **acteurs** de ce dispositif en signalant à [Suric@te](#) toute anomalie rencontrée lors de nos randonnées.



Signaler un problème

Vous préférez compléter une fiche Eco-veille® dans ce cas, merci de télécharger la fiche et de la retourner à la CSI à l'adresse mail : deux-sevres.sentiers-itinéraires@ffrandonnee.fr



Télécharger la fiche